

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. VII.

1 FEVRIER 1908

No. 3

SOMMAIRE—Nos abonnés.—Remerciements.—Mgr Louis Richard.—La question des écoles n'est pas encore réglée.—M. l'abbé François Reed.—Mémoire de M. de La Verendrye.—A l'Orphelinat St. Joseph.—Baptême chez les Sauvages.—Une relique de St. Adélard.—Le VIe Congrès des Catholiques d'Autriche.—L'abbé Royer.—A Grande Clairière.—Nouvelle invocation au Sacré-Cœur.—Souvenir de Mgr. Taché.—Contre l'école publique neutre.—Progrès du diocèse.

NOS ABONNES.

Nos abonnés voudront bien remarquer, comme nous l'avons déjà dit d'ailleurs que la date d'expiration de leur abonnement est indiquée à la suite de leur nom. Cette date sert en même de reçu. Ainsi lorsque il est marqué :

M. X. Jan 08

cela veut dire qu'au premier janvier 1908 l'abonnement de M. X. a pris fin. Si M. X. renouvelle son abonnement le numéro suivant portera :

M. X. Jan 09

Ce qui voudra dire que jusqu'en janvier 1909 M. X. pourra recevoir et lire les *Cloches de St-Boniface* sans remord de conscience

Si, au contraire, M. X. est du nombre de ceux qui croient que seuls, les imprimeurs n'ont pas besoin d'argent pour vivre, et que le grand air des plaines manitobaines suffit aux *Cloches de St-Boniface* pour continuer à carillonner sans faiblir, alors la date Jan 08 restera imprimée sur le numéro des *Cloches* de M. X. et cela jusqu'à ce que M. X. ait enfin accompli son devoir d'honnête homme, de patriote et de catholique.

La date qui suit le nom de l'abonné est donc en même temps un avertissement et un reçu.

Si quelque erreur s'était glissée soit dans les noms, soit dans les dates, prière est de nous en avvertir au plus tôt et sans gêne.